

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Dépôt des dossiers et retraits **uniquement sur rendez-vous** du lundi au vendredi au 02 98 68 00 30.  
*Merci de déposer en mairie le dossier complet quelques jours avant la date du rendez-vous pour vérification.*

## PIÈCES À FOURNIR - PERSONNE MAJEURE

- Imprimer le récapitulatif de pré-demande** ou **noter le n° de pré-demande** créé sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr/>, sans le signer, ni coller la photo ;

**Attention :** la pré-demande **ne dispense pas** de la prise de rendez-vous en mairie.

- 1 nouvelle photo d'identité** en couleur de moins d'un an non découpée, sur fond neutre et [aux normes](#) (35 x 45 mm, sans lunettes, sans boucles d'oreilles, visage dégagé, bouche fermée...);
- Un justificatif de domicile de moins d'un an** à votre nom (ex : facture de téléphone, gaz, électricité, certificat d'imposition ...).

Pour les personnes majeures (- 25 ans) hébergées :

- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
- attestation sur l'honneur d'un hébergement stable (plus de 3 mois) ;
- justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant.

1 <sup>ÈRE</sup> DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<input type="checkbox"/> <b>Passeport</b> valide ou périmé depuis moins de 5 ans <b>ou copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</b> pour les communes de naissance dont l'état-civil <a href="#">n'est pas dématérialisé</a>	<input type="checkbox"/> <b>L'ancienne carte d'identité</b>

DEMANDE PARTICULIÈRE	PIÈCES A FOURNIR
Préfixe « veuve » pour la 1 <sup>ère</sup> fois	Acte de décès <b>ou</b> livret de famille avec la mention de décès <b>ou</b> acte de naissance du défunt
Préfixe « époux (se) » pour la 1 <sup>ère</sup> fois	Acte de naissance de l'intéressé(e) avec la mention de mariage <b>ou</b> livret de famille
Divorcé(e) avec apparition du nom marital	<b>Jugement de divorce autorisant</b> madame à conserver son nom marital
Perte ou vol	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>1 timbre fiscal de 25 € ;</b></li><li>- <b>déclaration de perte :</b> <a href="#">cerfa n°14011*02</a> <b>ou</b> de vol (gendarmerie) ;</li><li>- <b>copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</b> pour les communes dont l'état-civil <a href="#">n'est pas dématérialisé</a> <i>sauf en cas de possession d'un passeport valide.</i></li></ul>